



Participation de l'épouse à la formation du mari

Par **viel**, le **23/09/2018** à **09:09**

Bonjour,

Je fais une formation de pilote de ligne, tout en travaillant . Mon épouse, qui travaille également, doit - elle participer aux frais consécutifs à cette formation , ce qu'elle ne fait pas du tout ?

Michel

Par **morobar**, le **23/09/2018** à **09:44**

Bonjour,

Déjà il faudrait indiquer le régime matrimonial.

Et indiquer en quoi la participation de chacun aux frais du ménage est établie.

L'agent que vous investissez dans la formation n'est pas consacré au ménage.

Par **viel**, le **23/09/2018** à **10:03**

Nous sommes mariés sous le régime de la séparation de biens .

Ce sont mes parents qui ont tout financé, donc pas d'incidence sur l'argent consacré au ménage car je paie plus que ma part .

Il me semble que mon épouse aurait pu participer car elle tirera profit de cette formation .

Par **viel**, le **23/09/2018** à **10:03**

Nous sommes mariés sous le régime de la séparation de biens .
Ce sont mes parents qui ont tout financé, donc pas d'incidence sur l'argent consacré au ménage car je paie plus que ma part .
Il me semble que mon épouse aurait pu participer car elle tirera profit de cette formation .

Par **morobar**, le **23/09/2018** à **10:19**

[citation] car elle tirera profit de cette formation [/citation]
Sauf si vous partez avec votre beau diplôme/qualifications tous neufs voir si l'herbe est plus verte ailleurs.
Votre questionnement implique une ambiance familiale plus ou moins tourmentée, et une visite chez un notaire paraît indiquée.

Par **viel**, le **23/09/2018** à **10:53**

cela ne me dit pas si une épouse doit participer .

Par **viel**, le **23/09/2018** à **10:53**

cela ne me dit pas si une épouse doit participer .

Par **morobar**, le **23/09/2018** à **11:44**

Cela vous dit de consulter un notaire, car votre épouse n'a aucune obligation d'entretenir vos fantasmes mêmes professionnels.

Par **citoyenalpha**, le **23/09/2018** à **12:14**

lol, elle est bien bonne celle là!!! On comprend pourquoi l'argent est une des causes du divorce...

Aucun texte de loi n'oblige votre femme à participé financièrement à votre formation. En étant sous le régime de la séparation des biens elle serait même folle de le faire.

Lorsqu'un de vous fait une corvée ménagère ou rend un service il réclame un salaire à son

conjoint?

Bref, ne le prenez pas mal mais il est vrai que c'est assez étonnant comme question...